

Annexe I



Intervention rapide au service de la justice

NEW YORK 2007

Siège des Nations Unies, New York
28 et 29 novembre 2007

ANNEXE I – DOCUMENT FINAL DE LA RÉUNION SUR L'IRJ

Lors de la Réunion sur l'intervention rapide au service de la justice, organisée au siège de l'ONU à New York par l'organisme No Peace Without Justice, lequel a, en l'instance, agi à titre de Secrétariat intérimaire de l'intervention rapide au service de la justice avec l'appui du Canada, de la Communauté européenne, de la Finlande, de la Sierra Leone et de la Suède,

les participants sont convenus de ce qui suit :


- 1) Adopter le rapport de la réunion du 6 juillet 2007 du Comité directeur de l'IRJ.
- 2) Adopter, sur une base temporaire, les documents suivants :
 - a) les Lignes directrices de nature générale sur la coopération au mécanisme de l'IRJ; et
 - b) les éléments de base de la Procédure de déploiement d'experts dans le cadre d'une mission d'IRJ (tout en signalant que certains termes utilisés dans ce document doivent être standardisés).
- 3) Mettre sur pied un Groupe des politiques composé de tous les participants et partenaires de l'initiative d'IRJ, et constituer un Groupe de coordination auquel siégeront les représentants du Canada, de la Colombie, de la Communauté européenne, de la Finlande, de la Sierra Leone, de la Suède et un certain nombre d'ONG partenaires et spécialistes du domaine, notamment le Al-Kawakibi Democracy Transition Centre, l'Association marocaine des droits humains, la Entishar Charity Society, le Humanitarian Law Centre, l'Institute for International Criminal Investigations, la International Society for Traumatic Stress Studies, Justice sans frontières, No Peace Without Justice et le Zentrum für Internationale Friedenseinsätze (Centre pour les opérations de paix internationales – ZIF). Certains participants ont indiqué participer à ces travaux *ad referendum*. Il a de plus été convenu que tous les participants seront invités à évaluer dans quelle mesure ils seraient désireux de participer au Groupe de coordination.
- 4) Que le Groupe des politiques continue à saisir toutes les occasions qui s'offrent de promouvoir la participation à l'IJR, en particulier dans les régions qui n'ont pas encore été impliquées pleinement dans le processus.
- 5) Confier au Groupe de coordination le mandat :
 - a) d'élaborer une stratégie de rayonnement;
 - b) de poursuivre l'étude des documents adoptés, dans le but de présenter des propositions pour l'élaboration de Lignes directrices plus détaillées;
 - c) d'élaborer des critères communs pour la préparation de listes de candidats de remplacement, et de consulter les organismes de formation et les éventuels utilisateurs finaux en ce qui concerne un schéma de formation, avec l'aide du Secrétariat intérimaire de l'IRJ;
 - d) de recourir aux compétences d'interlocuteurs spécialisés en mesure de contribuer à l'élaboration d'un schéma de formation et de procédures opérationnelles normalisées;
 - e) de dresser la liste des organisations qui pourraient assumer le rôle de Secrétariat permanent de l'IRJ, et de préparer le mandat de ce dernier;

- f) de concevoir le plan de déploiement d'un projet pilote.
- 6) Demander à No Peace Without Justice de continuer à assumer le Secrétariat intérimaire de l'IRJ et de convoquer les membres du Groupe de coordination présents à New York à une première réunion qui se tiendra à 10 h le 29 novembre 2007.

RÉUNION ORGANISÉE PAR :

NO PEACE WITHOUT JUSTICE


Avec l'appui de



Suède



Finlande



Union européenne

<http://www.justicerapidresponse.org>



Sierra Leone

Canada